

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2023](#)

Sanctions concernant les infractions aux lois Electricité, Hydrogène et Gaz

Sur proposition de la ministre de l'Energie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui prévoit des sanctions pénales et administratives concernant les infractions aux lois Electricité, Hydrogène et Gaz.

L'avant-projet de loi vise à prévoir des sanctions administratives complémentaires aux sanctions pénales existantes pour certaines dispositions des lois Électricité, Hydrogène et Gaz et leurs arrêtés d'exécution.

À cette fin, l'avant-projet prévoit un ensemble distinct de mesures d'enquête et de poursuites applicables aux lois susmentionnées, ainsi que des modifications spécifiques aux dispositions des lois.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi relatif aux sanctions pénales et administratives concernant les infractions à certaines dispositions de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité, de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux, de la loi relative au transport d'hydrogène par canalisations et autres par canalisation et de leurs arrêtés d'exécution

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

StéphanieMaquoi
Porte-parole (FR)
+32 478 69 57 84
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Jonas Dutordoir
Porte-parole (NL)
+32 473 62 65 48
jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be

Andries Bomans
Porte-parole (NL)
+32 471 66 00 06
andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be